



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le directeur général
de l'Agence régionale de santé PACA

à

Madame la Préfète des Alpes de Haute-
Provence

Rue du Dr Romieu

04 000 DIGNE LES BAINS

Digne les Bains, le 8 janvier 2021

Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire des Alpes de Haute-Provence.

Je fais suite à votre demande en date du 7 janvier 2021 par laquelle vous sollicitez l'avis du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte-d'Azur concernant la mise en place sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence de mesures plus restrictives que celles applicables au niveau national afin de garantir la santé publique.

Le décret du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national. Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le département des Alpes de Haute-Provence a été classé en zone d'alerte de circulation active du virus SARS-Cov-2 à compter du 25 septembre 2020 en raison du dépassement du seuil d'alerte national.

A noter que les éléments suivants sont issus de données lissées sur 7 jours. En effet, les données de la semaine 01-2021 ne sont pas encore consolidées.

L'analyse de la situation épidémiologique sur le département des Alpes-de-Haute-Provence sur la période allant du 31 décembre 2020 au 7 janvier 2021 confirme la reprise marquée de l'épidémie SARS-CoV2 avec une circulation toujours plus active du virus caractérisée par la croissance continue des indicateurs.

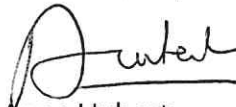


Au niveau départemental,

- Le taux d'incidence départemental toutes classes d'âge confondues constaté pour la semaine 01-2021 est en forte augmentation par rapport à la semaine 53-2020 puisqu'il a pratiquement doublé. Ce taux d'incidence général reste au delà du seuil d'alerte fixé à 50 et s'élève à 209 /100 000 habitants contre 107 la semaine dernière. Ce taux d'incidence est en hausse dans toutes les classes d'âges mais il est plus marqué pour les personnes les plus âgées. Pour les personnes de 65 ans et plus, le taux d'incidence est de 294 pour 100 000 habitants, en nette augmentation par rapport à la semaine précédente (131).
- Le taux de positivité départemental continue de progresser puisqu'il a presque triplé en une semaine. Il s'élève à 8,6 % contre 3 % la semaine dernière et s'approche à nouveau du seuil d'alerte fixé à 10 %.
- Dans les services sanitaires du 04, le taux d'occupation des lits de réanimation est de 90 % (18/20 lits) dont 1/3 occupés par des patients Covid, soit 6 patients.
- Le taux d'occupation des lits en réanimation dans la région est de 0,40 pour 100 000 alors que la moyenne nationale est de 0,26.
- Le nombre d'hospitalisations COVID dans le 04 progresse également.
- Les clusters augmentent avec désormais 18 clusters contre 12 la semaine dernière. Ces clusters touchent notamment sensiblement les établissements sanitaires (SSR et services d'hospitalisation et de chirurgie) ce qui accentue la pression sur le système hospitalier.

Au regard de ces éléments, il apparaît pertinent d'étudier toutes les actions de prévention et de lutte concourant au ralentissement de l'épidémie, notamment par l'application de mesures plus restrictives que celles applicables au niveau national, strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de garantir la santé publique.

Pour le Directeur général de l'ARS PACA
et par délégation,
La déléguée départementale des Alpes-de-Haute-Provence



Anne Hubert